4 Je sollicite ma réintégration à l'issue d'une période de CLM/CLD (avant expiration totale de mes droits à CLM/CLD)

1. Je fais parvenir le formulaire de demande accompagné d'un certificat médical d'aptitude à la reprise à temps complet ou à temps partiel thérapeutique de mon médecin traitant.

2. Le BGM notifie la décision de réintégration à temps complet ou à temps partiel thérapeutique par arrêté.

3. **Après un CLM :** j'informe ma circonscription de ma reprise.

 Après un CLD : je contacte le service du mouvement (BGC) pour obtenir une nouvelle affectation.

⚠

Je dois faire parvenir ma demande au moins 2 mois avant la fin de la période accordée.

Je ne peux reprendre mes fonctions qu'après autorisation du BGM.

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord